

COMMISSION PERMANENTE

REUNION DU 18 DÉCEMBRE 2024

RAPPORT DE MONSIEUR
LE PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

**MUBILITÀ INTERNAZIUNALE DI I PRUGRAMMATORI
CULTURALI È DI E CUMPAGNIE CORSE - PER UNA
CUNVENZIONE CUN L'UFFIZIU NAZIUNALE DI
DIFFUSIONE ARTISTICA 2024-2026**

**MOBILITÉ INTERNATIONALE DES PROGRAMMATEURS
CULTURELS ET DES COMPAGNIES CORSES - POUR UNE
CONVENTION AVEC L'OFFICE NATIONAL DE LA
DIFFUSION ARTISTIQUE 2024-2026**

COMMISSION(S) COMPETENTE(S) :

Commission de l'Education, de la Culture, de la Cohésion Sociale
et des Enjeux Sociétaux

Commission des Finances et de la Fiscalité

RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

Dans le cadre de la construction de sa stratégie de coopération internationale, la Collectivité de Corse (CdC) donne une priorité à l'accompagnement de la mobilité internationale de tous les corses, la jeunesse notamment ainsi que les artistes et les programmateurs culturels.

Le rayonnement de la culture et de la langue corse comme la qualité de la création et la programmation artistiques en Corse passent par l'internationalisation des professionnels du domaine. La mobilité internationale des artistes et des responsables d'institutions programmant des spectacles est donc cruciale.

La CdC entend ainsi développer une politique publique d'aide au rayonnement et à la mobilité internationale des acteurs corses du spectacle vivant, qu'ils soient artistes ou programmateurs ; politique publique qui constitue un outil incontournable pour le développement culturel de toute la Corse.

Historique

En 2020, la Direction adjointe de la coopération et des affaires internationales de la CdC avait identifié le besoin d'ouverture hors de Corse des acteurs du spectacle vivant, artistes et programmateurs, pour qu'ils puissent sortir de leur isolement et monter en compétences et en qualité.

Dans ce contexte, la CdC avait sollicité l'**Office national de la diffusion artistique (ONDA)**, souhaitant faire bénéficier les professionnels corses de son expertise artistique, de son rayonnement sur l'ensemble de son réseau national et international, de son accompagnement, et de son soutien financier pour favoriser la diffusion des artistes corses sur le continent ainsi que l'internationalisation et la mise en réseau des programmateurs corses.

L'Office national de la diffusion artistique (ONDA) est une association subventionnée par le ministère de la Culture via la Direction générale de la création artistique (DGCA) et le Secrétariat Général. Leurs représentants sont membres de droit du conseil d'administration. Organisme d'envergure nationale subventionné par l'État, créé en 1975, l'ONDA a pour mission de favoriser la diffusion de la création contemporaine.

Le statut associatif de l'ONDA permet une souplesse d'action dans le cadre d'une convention triennale signée avec le ministère de la Culture, convention qui définit les grandes orientations.

L'ONDA a donc pour mission d'encourager la diffusion de spectacles qui s'inscrivent

dans une démarche de création contemporaine, soucieuse d'exigence et de diversité artistique. Pour mener à bien sa mission, l'ONDA anime un vaste réseau en France, en Europe et à l'international, organise des rencontres d'échanges artistiques ou de réflexion, conseille les programmeurs et programmatrices dans leurs choix artistiques, accompagne les équipes artistiques dans leur stratégie de diffusion, soutient financièrement la circulation des spectacles sur le territoire national et mène études et observations en lien avec la création des œuvres (production et diffusion).

Ces dispositifs d'accompagnement concernent les champs des musiques (contemporaines et improvisées), du théâtre et des formes apparentées, de la danse, du cirque, des marionnettes, que les œuvres s'adressent aux adultes ou à la jeunesse, soient présentées en salle, sous chapiteaux ou en espace public.

Objectifs du partenariat

En Corse, les acteurs du monde du spectacle vivant, du fait de l'insularité et la ruralité, sont confrontés à des surcoûts de déplacements et à un certain isolement. Ils nécessitent donc un accompagnement public permettant leur coordination et leur mise en réseau.

Ce partenariat, en offrant également une visibilité à des artistes insulaires au-delà de notre île, concourt ainsi à l'accomplissement des grands objectifs du nouveau cadre pour l'action culturelle définis par délibération n° 17/284 AC de l'Assemblée de Corse du 21 septembre 2017, dont celui de permettre le rayonnement de la culture corse : « *fà vede è fà cunosce a creazione in ogni locu, in ogni territoriu è aldilà* ».

Bilan de la convention 2021-2023

Cette convention triennale entre le Président du Conseil exécutif de Corse et le Président de l'ONDA établit le cadre contractuel entre les deux parties pour la mise œuvre d'appuis spécifiques aux programmeurs et artistes corses dans leur internationalisation.

Les réalisations en sont les suivantes :

1) Les bourses de mobilité des professionnels corses

Les professionnels corses ont pu bénéficier de bourses de mobilité pour se déplacer sur des événements tels que le festival d'Avignon, un parcours Liban-Palestine, Bis de Nantes, des rencontres thématiques (danse, jeune public...), des mises en relation entre artistes corses et programmeurs extérieurs, etc.

Bourses de mobilité 11 449 €

Dont part CdC 5 725 €

Dont part ONDA 5 725 €

2) Les aides financières à la diffusion

Les salles subventionnées par la CdC ont bénéficié d'un soutien pour l'accueil de spectacles ; ce qui a permis par exemple d'atténuer les frais d'approche liés au

transport de certaines formes.

Aides financières 44 429 €
Dont Part Collectivité de Corse 15 275 €
Dont Part ONDA 29 154 €

3) La rencontre interrégionale de diffusion artistique (RIDA)

RIDA 2024 20 427 €
Dont Part Collectivité de Corse 3 500 €
Dont Part ONDA 16 927 €

La Collectivité de Corse a accueilli les rencontres itinérantes de l'ONDA du 20 au 26 mai 2024.

Les rencontres itinérantes proposaient de découvrir le contexte corse et la manière dont le spectacle vivant se crée, se produit, et se diffuse par le biais de la rencontre avec ses différents acteurs culturels sur une durée prolongée abordant les sujets de l'histoire, l'insularité, les traditions, le renouvellement des formes.

Après la Réunion, le Rwanda et le Bénin, c'était au tour de la Corse de devenir la destination d'une vingtaine de programmeurs artistiques venus du continent et d'ailleurs. Ces rencontres furent le moyen de mettre en avant les dynamiques artistiques freinées dans leur diffusion par l'insularité et de permettre à nos artistes de tourner plus aisément hors de Corse.

Cet évènement fut l'aboutissement d'un partenariat depuis 3 ans avec l'ONDA, mais également avec les structures artistiques corses qui ont contribué à l'organisation et à l'animation de ces rencontres professionnelles.

Artistes, programmeurs artistiques et intervenants se sont retrouvés lors d'un circuit culturel riche en échanges et en spectacles dans les champs de la musique, du théâtre et de la danse, circuit mettant en valeur la culture corse et passant par Bastia, I Prunelli di Fiumorbu, Portivechju, Prupia, Sartè et Venacu.

Concrètement, ce sont deux artistes qui ont été repérées par des programmeurs du continent. Il s'agit de la chanteuse et musicienne Jeanne Gabrielle qui partira au festival des Voix d'hiver de Gauchy en 2025, et de Laurianne Goyet qui sera programmée au théâtre Dunois, à la saison culturelle de Nanterre et à la Maison des Arts de Créteil.

Par ailleurs, des contacts ont été pris avec d'autres artistes pour de futurs échanges.

En conséquence, la convention 2021-23 a favorisé la coopération avec la scène artistique corse et a renforcé la circulation des œuvres artistiques issues de la Corse.

Elle a permis de développer le lien entre les professionnels du spectacle vivant corse et les professionnels du continent, de visibiliser davantage les artistes corses, et de favoriser l'internationalisation des programmations en Corse.

Suite aux trois années d'expérimentation de la convention (2021-2023), un état des lieux circonstancié du secteur du spectacle vivant en Corse a été réalisé par l'équipe de l'ONDA. En outre, ce temps a permis aux opérateurs du secteur du spectacle

vivant corse et à l'ONDA d'acquérir une interconnaissance mutuelle et d'aboutir à une vision renouvelée des nécessités de soutien des professionnels du spectacle vivant corses.

Pour une nouvelle convention 2024-2026

Les partenaires de la convention, en accord avec le réseau de programmeurs corses, estiment donc nécessaire de poursuivre le partenariat en procédant à une évolution du programme d'actions de la convention dans l'objectif d'en renforcer les effets.

Dans une perspective de désenclavement, il est important de maintenir le soutien à la mobilité des artistes et programmeurs corses pour qu'ils puissent poursuivre la mise en lien et en réseau avec les professionnels français et internationaux.

Le montant fléché sur cet axe s'élève à 20 000 € répartis à parité entre la CdC et l'ONDA.

En outre, les partenaires de la convention choisissent d'étendre le soutien à la diffusion des compagnies corses en proposant des aides incitatives aux structures de diffusion continentales lorsque celles-ci programment des spectacles de compagnies implantées en Corse. De plus, les partenaires organiseront régulièrement, en co-pilotage avec des opérateurs corses, des réunions d'accompagnement professionnel à destination des artistes corses (identification des réseaux, conseils à la diffusion, etc).

Le montant fléché sur cet axe s'élève à 20 000 € répartis à parité entre la CdC et l'ONDA.

Enfin, il apparaît essentiel d'accroître le soutien aux structures de diffusion corses pour permettre la diversification de leurs programmation - et ce au bénéfice du public corse, avec notamment la programmation de spectacles internationaux ou de spectacles grands formats.

Le montant fléché sur cet axe s'élève à 20 000 € répartis à parité entre la CdC et l'ONDA.

Je vous prie de bien vouloir délibérer sur les propositions d'affectation de crédits d'un montant de 30 000 € en 2024 à imputer sur le programme 4423 Culture section fonctionnement du budget primitif et supplémentaire 2024 de la Collectivité de Corse, et d'adopter le projet de conventionnement joint en annexe du rapport.